

Avis de versement à l'Institut de Journalisme Bordeaux Aquitaine

(l'IJBA est habilité à recevoir la taxe d'apprentissage de plein droit pour les catégories B et C, et par la règle du cumul pour la catégorie A)

Merci de retourner ce formulaire à Maria Santos-Sainz par courrier ou par fax au 05 57 12 20 81 avant le 28 février 2010.

Nom.....Prénom.....Fonction.....

J'ai le plaisir de vous informer que mon entreprise

Entreprise :

Adresse :

Code postal :Ville :

Tél :Fax :E-Mail :

N° Siret :Code NAF :

a décidé de verser sa taxe d'apprentissage de l'année 2010 (salaires 2009) à l'Institut de Journalisme Bordeaux Aquitaine pour un montant de€

Par l'intermédiaire de l'organisme collecteur : (précisez le nom de votre organisme collecteur)

Don en nature : (précisez le montant et les caractéristiques)